

## COMPTE-RENDU

SEANCE DU 30 MARS 2021

18H30

Excusés : Maxime Dauvel pouvoir à Philippe Charpentron, Natacha Audebert et Éric Rodriguez.

### Vote des comptes administratifs 2020

Les comptes administratifs sont votés à l'unanimité.

- Budget principal

#### Fonctionnement :

dépenses : 515 957,49€

Recettes : 663 449,76€

Excédent reporté de 2019 : 557 072,25€

Résultat de clôture : + 704 564,52€

#### Investissement :

Dépenses : 526 241,43€

Recettes : 292 808,82€

Déficit reporté de 2019 : 15 664,43€

Résultat de clôture : - 249 097,04€

dépenses engagées : 139 056,00€

recettes non émises : 137,77€

- budget lotissement le Piruit

#### Fonctionnement :

Dépenses : 27 212,72€

Recettes : 106 925,72€

excédent reporté de 2019 : 149 861,00€

Résultat de clôture : + 229 574,00€

#### Investissement :

Dépenses : 27 212,72€

Recettes : 0

déficit reporté de 2019 : 336 588,78€

Résultat de clôture : - 363 801,50€

- budget multiple rural

#### Fonctionnement :

Dépenses : 1 319,49€

Recettes : 7 529,60€

Résultat de clôture : + 6 210,11€

#### Investissement :

Dépenses : 193 775,74€

Recettes : 193 775,74€

Résultat de clôture nul

### **Vote des taux d'imposition 2021**

Le conseil municipal décide de maintenir les taux de foncier bâti et foncier non bâti, à savoir 15% et 42,16%.

Pour rappel, les conseils municipaux ne délibèrent plus sur le taux de taxe d'habitation.

De plus, cette année, le taux de foncier bâti inclut le taux départemental, à savoir 22,89%.

### **Vote des budgets primitifs 2021**

Budget commune : la section de fonctionnement présente un excédent de 110 000€ ; dépenses : 895 577,25€, recettes : 1 005 577,25€. La section d'investissement s'équilibre à 1 234 446,51€.

Budget lotissement le Piruit : la section fonctionnement présente un excédent de 7 380€; dépenses : 370 402,50€, recettes : 377 782,50€. La section d'investissement s'équilibre à 367 102,00€.

Budget multiple rural : la section fonctionnement s'équilibre à 19 584,71€; il n'y a pas de dépenses prévues à l'investissement.

Budget lotissement les Brossettes : en cours d'élaboration par M. Daney.

Les 4 budgets sont votés à l'unanimité.

### **Création budget annexe**

Il est nécessaire de délibérer pour créer le budget annexe du lotissement les Brossettes.

### **Convention voirie avec le Département**

Nous devons signer une convention avec le Département concernant les travaux d'aménagement du bourg sur la RD 736 et la RD 55. Cette convention autorise la commune à aménager le domaine public départemental suivants les plans définis.

### **Convention frais de scolarité avec la ville de Cognac**

Monsieur le Maire expose au conseil qu'un enfant de Sigogne est scolarisé en classe ULIS (unité localisée d'inclusion scolaire) à Cognac. Comme nous ne disposons pas de ce type d'enseignement sur notre commune, nous devons participer aux frais de scolarité pour l'année 2020-2021, à hauteur de 736€.

### **Questions diverses**

- Révision attribution compensation convention de gestion des réseaux d'eaux pluviales  
Grand Cognac a proposé de déléguer une partie de la compétence GEPU (gestion des eaux pluviales urbaines) à l'ensemble des communes du territoire. Pour nous permettre d'exercer cette compétence, Grand Cognac versera annuellement 12€ par habitant (4€ au titre du fonctionnement et 8€ au titre de l'investissement). La CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées) a adopté un mécanisme transitoire de transfert de charges, dans l'attente de la réalisation de l'étude inventaire du patrimoine. Le montant de l'attribution de compensation a donc été modifié.

- Parking locataires place de la mairie

Monsieur le Maire a demandé un devis à l'entreprise Colas pour un revêtement bicouche autour de la borne de recharge pour les véhicules électriques. Le devis s'élève à 2100€. Le conseil donne son accord.